



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 56-2026 VENDREDI 5 JUN 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, Philippe FARJON, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine

Absents ayant donné procuration : 5 – MAZON Elisabeth à Bernadette PERRIER, FULACHIER Sylvian à Patrick CORTIAL, MOURARET Sophie à Pascale LIOUTIER, Florian ROURE à Philippe ROUX, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie

Absents n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Grégory NEGRE

OBJET : Création du dispositif de « Contrat Municipal Étudiant »

Monsieur le Maire explicite son souhait mettre en place un dispositif de « Contrat Municipal Étudiant » afin de promouvoir l'égalité des chances auprès des jeunes du territoire en les accompagnant dans l'accès à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne constituent un obstacle à leur projet universitaire.

Ce dispositif a vocation à constituer un complément de ressources. Il vise également à favoriser l'autonomie des jeunes, leur insertion professionnelle et leur implication dans la vie locale.

En contrepartie de l'aide apportée par la municipalité, l'étudiant bénéficiaire s'engage à faire preuve d'assiduité et de sérieux dans la poursuite de ses études, mais également à assurer une mission au service de la commune dans le cadre des besoins des services municipaux.

Les étudiants recrutés pourront intervenir, selon les besoins de la collectivité, dans différents services communaux : services administratifs, techniques, entretien des bâtiments, animation, culture, événementiel ou encore services à la population.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De créer un dispositif intitulé « Contrat Municipal Étudiant » destiné à accompagner financièrement les étudiants de la commune tout en leur permettant de participer à la vie et au fonctionnement des services municipaux ;
- D'adopter le règlement du dispositif de « Contrat Municipal Etudiant » ;
- De dire que « Contrat Municipal Étudiant » prendra la forme d'un contrat à durée déterminée conclu conformément à la réglementation en vigueur ;
- De dire que les missions confiées aux étudiants seront définies par la commune selon les besoins des services municipaux ;
- D'inscrire chaque année, les crédits nécessaires au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires et à signer tout document afférent à ce dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,
Grégory NEGRE

Le Maire,
Philippe ROUX

